

Liste des produits annoncés conformément à l'art. 40b de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires¹

Etat: 09.01.2023

Substances de base contenues ²	Utilisation	Noms commerciaux des produits annoncés	Producteur / importateur
Extrait d'ortie Extrait d'ortie, Equisetum arvense L.		Extrait fermenté d'ortie	Ville de Lausanne, Avenue du Chablais 46, 1023 Lausanne
		Purin d'ortie, Biorilla, Fortica, Biogarten Brennesseljauche, Orti-Bio, Ortimia - pellet d'ortie	Ortica Sàrl, Rue des Artisans 20, 1088 Ropraz
		Ortical, Capito Brennesselextrakt	AGROLINE Bioprotect, Nordring 4, 4147 Aesch
		Ortiga	Leu + Gygax AG, Fellstrasse 1, 5413 Birnenstorf
		Estratto di ortica, Estratto di ortica pronto uso, Ortica	Caminada Sementi SA, Via al loco 15, 6814 Cadempino
		Urtibasic	Agribort Phyto SA, Route de l'usine 14, 1907 Saxon
		Gesal Brennessel-Extrakt	COMPO Jardin AG, Hegenheimermattweg 65, 4123 Allschwil
Hydroxyde de calcium	Utilisation seulement en dehors de la période de végétation sur fruits à pépins et à noyau pour lutter contre les chancre.	Fruchtkalk	Kellerhals Beeren- und Obstkulturen, Kreuzfeldhof 21, 4414 Füllinsdorf
		Nekagard 2	AGROLINE Bioprotect, Nordring 4, 4147 Aesch
Chlorhydrate de chitosane	Utilisation comme fongicide et bactéricide pour le traitement des semences ou pour application foliaire; dose max. 800 g a.i./ha	Sambesi	Leu + Gygax AG, Fellstrasse 1, 5413 Birnenstorf
		Carapax	AGROLINE Bioprotect, Nordring 4, 4147 Aesch
		Quitobasic	Agribort Phyto SA, Route de l'usine 14, 1907 Saxon
Phosphate diammonique	Utilisation comme attractif pour le piégeage de masse de la mouche de la cerise et de la mouche de l'olive	Fosfato diammonica	Caminada Sementi SA, Via al loco 15, 6814 Cadempino
Equisetum arvense L.		Arvento	AGROLINE Bioprotect, Nordring 4, 4147 Aesch
		Biogarten Schachtelhalmbrühe, Equi-Bio, Equima - pellet de préle, Arvensia	Ortica Sàrl, Rue des Artisans 20, 1088 Ropraz
		Quiz	Leu + Gygax AG, Fellstrasse 1, 5413 Birnenstorf
		Equisetum arvense L.	Caminada Sementi SA, Via al loco 15, 6814 Cadempino
		Equibasic	Agribort Phyto SA, Route de l'usine 14, 1907 Saxon
Vinaigre	Utilisation comme attractif pour le piégeage de masse, pour la désinfection des semences, pour la désinfection des instruments de taille. Utilisation comme herbicide en prélevée; risque de phytotoxicité sur jeunes plantes.	Vinaigre	Ortica Sàrl, Rue des Artisans 20, 1088 Ropraz
		Aceto Fix	Leu + Gygax AG, Fellstrasse 1, 5413 Birnenstorf
Fructose	Utilisation contre les vers des fruits du pommier; dose max. 100 g/ha; max. 7 applications par année. Utilisation contre la cicadelle de la vigne (Scaphoideus titanus), stade BBCH 17 à 57; max. 45 g/ha et par année. Utilisation contre le mildiou dans la vigne, stade BBCH 10 à 57; max. 240 g/ha et par année	Fructose 7099	AGROLINE Bioprotect, Nordring 4, 4147 Aesch
Lécithines	Utilisation comme fongicide selon les indications suivantes: - pommier, oïdium, stades BBCH 03 à 79; dose max. 750 g a.i./ha; délai d'attente 5 jours; - pêcher, cloque du pêcher, stades BBCH 03 à 79; dose max. 750 g a.i./ha; délai d'attente 5 jours; - groseilles à maquereau, stades BBCH 10 à 85; dose max. 2000 g a.i./ha; délai d'attente 5 jours; - concombre, laitues pommées, mâche, tomate, chicorée-witloof, oïdium, mildiou, Alternaria, stades BBCH 10 à 89; dose max. 2250 g a.i./ha; délai d'attente 5 jours; - culture ornementale, stades BBCH 10 à 89; dose max. 225 g a.i./ha; - vigne, mildiou, oïdium, stades BBCH 10 à 85; dose max. 225 g a.i./ha; délai d'attente 30 jours; - fraises, framboises, maladies fongiques, stade BBCH 10 à 89; dose max. 1 kg a.i./ha; - pommes de terre, mildiou, stade BBCH 10 à 90; dose max. 800 g a.i./ha; - carottes, oïdium, stade BBCH 19 à 90; dose max. 2 kg a.i./ha	Elexo	AGROLINE Bioprotect, Nordring 4, 4147 Aesch
		Lecitina di soia	Caminada Sementi SA, Via al loco 15, 6814 Cadempino
Petit-lait (lactosérum)	Il ne doit pas être appliqué sur les parties comestibles des plantes destinées à la consommation humaine. Une utilisation sur des raisins de cuve est autorisée à condition que l'étiquette du vin produit porte les informations visées à l'art. 75, al. 1, let. e, de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur les boissons.	Petit-lait - Lactosérum	Ortica Sàrl, Rue des Artisans 20, 1088 Ropraz
Hydrogénocarbonate de sodium	Utilisation comme fongicide pour les indications suivantes: - légumes, plantes ornementales, vigne, oïdium, stades BBCH 12 à 89; concentration max. 1 %; délai d'attente 1 jour; - pommier, tavelure, stades 10 à 85; concentration max. 1 %; délai d'attente 1 jour; - lutte contre les maladies de stockage des fruits, après la récolte; au max. 2 traitements, concentration max. 4 %. - Lutte contre les mousses dans les plantes en pots, max. 122 kg/ha; tester au préalable la comptabilité sur un petit nombre de plantes	Carbyc	Leu + Gygax AG, Fellstrasse 1, 5413 Birnenstorf
		Carbobasic	Agribort Phyto SA, Route de l'usine 14, 1907 Saxon
		Idrogeno carbonato di sodio, Muffa Stop Pronto Uso, Muffa Stop, Bicarbonato di sodio	Caminada Sementi SA, Via al loco 15, 6814 Cadempino
		Baxoda	AGROLINE Bioprotect, Nordring 4, 4147 Aesch
Salix spp. cortex	Utilisation comme fongicide pour les indications suivantes: -pommier, oïdium, tavelure, stades BBCH 53 à 67; dose max. 2222 g a.i./ha; -pêcher, cloque du pêcher, stades BBCH 10 à 57; dose max. 2222 g a.i./ha; -vigne, mildiou, oïdium, stades BBCH 10 à 57; dose max. 667 g a.i./ha.	Salixia	Ortica Sàrl, Rue des Artisans 20, 1088 Ropraz
		Salicor	AGROLINE Bioprotect, Nordring 4, 4147 Aesch
Huile de tournesol	Utilisation comme fongicide sur tomate contre l'oïdium, stades 32 à 71; concentration max. 0,5 %; ne pas traiter sur la fleur	Olio di girasole	Caminada Sementi SA, Via al loco 15, 6814 Cadempino
Talc E553B	Utilisation comme insectifuge et comme fongifuge sur les arbres fruitiers à partir du stade BBCH 41; dose max. 20 kg a.i./ha. Utilisation comme insectifuge et comme fongifuge en viticulture à partir du stade BBCH 20; dose max. 12,75 kg a.i./ha	Invelop F	Leu + Gygax AG, Fellstrasse 1, 5413 Birnenstorf
		Invelop F	Agribort Phyto SA, Route de l'usine 14, 1907 Saxon
Vin, vinaigre de fruits/de vin, sucre	Utilisation seulement comme attractif pour le piégeage de masse	Becherfalle	RIGA AG, Schützenhausstrasse 7, 8548 Ellikon an der Thur
Huile d'oignon	Sur les ombellifères contre la mouche de la carotte	Karma	Stähler Suisse SA, Henzmannstrasse 17A, 4800 Zofingen
		Psila Protect	Andermatt Biocontrol AG, Stahlermatten 6, 6146 Grossdietwil

Remarques sur la liste:

Conformément à l'art. 45 OPPh, le service d'homologation publie la liste des produits phytosanitaires annoncés qui contiennent exclusivement des substances de base approuvées. Ces produits phytosanitaires peuvent être mis en circulation sans autorisation. Dans le cadre de cette procédure d'annonce, le service d'homologation n'examine pas les points tels que l'efficacité, les effets secondaires indésirables, la stabilité de la formulation, etc. L'indication «Produit phytosanitaire consistant en substances de base (homologué sans preuve d'efficacité ni de phytotoxicité pour les

¹ RS 916.161 - Ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires, OPPh

² Substances de base figurant à l'annexe 1, partie D, de l'OPPh (= approuvées). Les spécifications et conditions précisées dans cette annexe doivent être respectées.